

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 19 avril 2021

N° CP-2021-4-5-10

5^{ème} Commission

Commission de l'insertion, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté

Service instructeur

Service habitat public et adapté

Service consulté

PDALHPD 67- PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AVA HABITAT ET NOMADISME ET ARSEA POUR LEURS ACTIONS DE MEDIATION SOCIALE DANS LES TERRITOIRES NORD, OUEST ET CENTRE ALSACE

Résumé : Il est proposé à la commission permanente de décider l'attribution de subventions aux associations AVA Habitat et Nomadisme et ARSEA, en faveur de leurs actions de médiation sociale à l'attention des habitants des sites d'habitat précaire du Nord de la Collectivité européenne d'Alsace pour l'année 2021 et d'approuver les termes des projets de conventions de subvention.

Cette proposition de reconduction s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées du Bas-Rhin adopté par le Conseil Départemental du Bas Rhin, le 2 novembre 2015 (CD/2015/110), en cours de révision.

Il est rappelé que le présent dispositif se fonde sur l'article 1er de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ainsi que sur les articles L. 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et L.312-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Le recensement des sites d'habitat précaire actualisé en 2019 dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) en cours de révision pour le territoire bas-rhinois identifie sur l'ensemble du territoire départemental environ 300 ménages, vivant sur plus de 80 sites d'habitat inadapté voire insalubre répartis sur plus de 44 communes.

Afin de favoriser leur inclusion, certaines des familles résidant sur ces sites d'habitat précaire ou issues de ces sites ont besoin d'un accompagnement particulier et adapté.

Depuis 2007, l'association AVA Habitat et Nomadisme et l'Association Régionale Spécialisée d'action sociale d'Education et d'Animation (ARSEA) accompagnent ces familles et réalisent des opérations de médiation sociale sur certains sites des territoires Nord, Ouest et Centre Alsace de la Collectivité européenne d'Alsace.

Ces deux associations proposent ainsi des interventions sur les axes suivants :

- assurer une médiation « traductrice de culture » entre les habitants des sites identifiés et les institutions (services de l'Etat et des Communes, écoles, etc) ;
- développer des actions sur les terrains en proximité des habitants avec comme porte d'entrée le logement et le respect de l'environnement. Lorsque les habitants sont locataires, il s'agit de travailler au respect du paiement du loyer, des charges locatives et des factures d'énergie, respect des règles d'urbanisme, gestion des déchets, relations de voisinage, etc ;
- assurer l'interface entre les familles et les différents intervenants sociaux et de l'insertion (Collectivité européenne d'Alsace, CCAS, associations, Caisse d'Allocations Familiales, missions locales, Pôle Emploi...).

En 2020, les interventions ont été les suivantes :

- AVA Habitat et Nomadisme dans le nord et le sud du Bas-Rhin: sites de Kaltenhouse (Rosenfeld et Sablière) et Muhlbach-sur-Bruche,
- l'ARSEA dans le sud du Bas-Rhin: sites des Communes d'Erstein, Saint-Pierre, Boofzheim, Barr et Sélestat.

Le bilan détaillé de ces actions par les opérateurs fait l'objet d'échanges approfondis avec l'ensemble des partenaires impliqués.

En 2020, l'association ARSEA a accompagné 28 adultes et 8 enfants sur les sites de St Pierre, Chatenois et Sélestat. Cet accompagnement permet aux personnes en précarité, locataires du parc privé ou social, d'origine yéniche ou tsigane, d'accéder à leurs droits et aux diverses institutions. L'intervenant, spécialiste des modes de vie de ces publics, s'inscrit en tiers facilitateur des échanges en lien étroit avec le service social de proximité. Les problématiques rencontrées dépassent souvent les capacités d'un seul professionnel et l'articulation des interventions et le partage des objectifs à mettre en œuvre ont ainsi pu apporter des éléments de réponse aux problématiques sociales rencontrées.

Il en va de même pour les interventions de l'association AVA HABITAT ET NOMADISME qui œuvre :

- A Kaltenhouse, auprès des familles des sites du Rosenfeld (environ 150 personnes/ 45 ménages) et de la Sablière (30 personnes/ 11 ménages).
Sur ces deux sites d'habitat auto-construits par des familles d'origine tsiganes/manouches bénéficiaires des minimas sociaux, installées depuis plus de 50 ans, il s'agit pour l'association de répondre, en lien avec les travailleurs sociaux de secteur à des demandes récurrentes et diffuses tant au niveau de l'habitat (mises aux normes des installations électriques, entretien des toitures...) que social (aides aux démarches administratives, problèmes de santé, illettrisme...).
- A Mulhbach sur Bruche auprès de 7 à 10 ménages, en fonction des périodes de l'année, soit environ 20 à 30 personnes, dont une dizaine d'enfants qu'il s'agit d'accompagner vers une scolarisation régulière, et de jeunes adultes pour qui les liens sont établis avec la Mission locale. Pour les adultes, l'association veille au

respect du cadre lié au RSA et accompagne les personnes dans leurs démarches administratives.

Globalement, en 2020, ces actions de médiation de proximité, menées en lien étroit avec les services sociaux du Département et avec les Communes concernées, ont permis des avancées réelles sur ces sites où les liens entre les acteurs institutionnels et sociaux et les populations y habitant se sont améliorés.

En cette période de crise sanitaire, elles permettent de faire lien sur les problématiques de santé et de scolarisation et de répondre à des demandes d'aides financières, alimentaires, de produits de 1ère nécessité.

Les résultats obtenus sont cependant fragiles et demandent à être poursuivis dans le temps en améliorant les possibilités d'interactions entre les opérateurs, en favorisant le développement d'actions en faveur d'une inclusion sociale et en permettant la capitalisation des expériences menées.

Pour les sites du Rosenfeld et de la Sablière à Kaltenhouse, de Mulhbach sur Bruche, d'Erstein, de Saint-Pierre, de Boofzheim, de Barr et de Sélestat, le travail des associations se poursuit, en 2021, en partenariat avec les services sociaux de secteur, les communes et le centre départemental de ressources Gens du Voyage (CEDRE GDV) qui œuvre au suivi des actions et à la coordination de ces interventions avec celles financées par le Fonds de solidarité logement (médiation locative et sociale).

Au vu de ce qui précède, je vous propose:

- D'approuver l'octroi des subventions de fonctionnement suivantes :

- 41 040 € à l'association ARSEA pour la réalisation de ses actions de médiation sociale sur les sites d'habitat des communes d'Erstein, Saint-Pierre, Barr et Sélestat ;
- 36 290 € à l'association AVA Habitat et Nomadisme pour la réalisation de ses actions de médiation sociale sur les sites d'habitat de Muhlbach-sur-Bruche, du Rosenfeld et de la Sablière à Kaltenhouse ;
- De m'autoriser à signer les conventions de partenariat jointes au présent rapport ;
- D'autoriser le prélèvement des crédits correspondants soit 77 330 € sur le programme P040 - Opération 002 – Enveloppe 01 – chapitre 65 - fonction 552 – nature 65748 ; les modalités de versement des subventions sont détaillées dans les conventions afférentes.

Les Commissions territoriales Centre Alsace, Nord Alsace et Ouest Alsace ont donné respectivement un avis favorable sur ces propositions, lors de leurs réunions des 12 mars, 25 mars et 1 avril 2021.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY